

19

Commission permanente

Séance du 9 mai 2023



Rapporteur : M. COULOMBEL

47850

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

14ème édition de l'Agile Tour Rennes

Le mardi 09 mai 2023 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. DÉNÈS (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), Mme MESTRIES (pouvoir donné à M. COULOMBEL), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h17.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Expose :

L'Agile tour est un évènement qui permet de réunir les professionnels de la région qui travaillent avec des équipes agiles et veulent échanger leurs retours d'expériences sur leurs projets agiles. Depuis 2008, de plus en plus de villes françaises organisent leur agile tour.

La méthode agile est une méthode de gestion de projet qui recommande de se fixer des objectifs de moyens et de qualité et préconise une communication libre et transparente entre les différentes parties prenantes d'un sujet pour assurer la prise en compte au plus tôt des risques jalonnant un projet. Cette méthode permet la construction itérative d'un produit, sur plusieurs cycles de développement, de tests et de livraison, sur des périodes courtes allant de 2 à 4 semaines. Cette approche est plus flexible et permet de coller au plus près du besoin du client en recueillant ses retours tout au long de la conception de la solution. Puisqu'il est impossible de tout prévoir et de tout anticiper, elle laisse la place aux imprévus et aux changements.

Cette année sera celle de la quatorzième édition de l'Agile tour Rennes, organisée par l'association "Agile Rennes". Elle se tiendra les jeudi 19 et vendredi 20 octobre 2023, au Couvent des Jacobins. Tout au long de ces deux jours sont proposés des conférences, des ateliers, des partages de bonnes pratiques et des retours d'expérience sur le thème de l'agilité, du management bienveillant, de l'éco-conception ou de tout autre sujet autour des valeurs agiles. Le public visé est un public d'étudiants et de professionnels.

Il est proposé au Département d'être sponsor de l'évènement. Il existe plusieurs niveaux de sponsoring. Depuis deux ans, le Département est sponsor bronze et il est proposé de renforcer sa présence et son investissement à cet événement en passant sur un sponsoring Silver à 2000 €.

Celui-ci donne le droit à :

- L'accès à un kit de communication comportant le logo « Sponsor Agile Tour Rennes » pour les supports de communication ;
- Logo du sponsor sur tous les médias (affiches, flyers, communication mails, site internet, Twitter, LinkedIn...);
- Communication via les réseaux sociaux ;
- 2 places (1 jour) offertes ;
- 1 stand dans la galerie sponsor pendant les deux jours de l'évènement.

La participation à cet évènement est l'occasion d'afficher le dynamisme du Département et de communiquer sur sa démarche de transformation numérique promouvant notamment les méthodes agiles.

Un atelier sur un sujet restant à identifier pourrait être animé par des agents du Département (Lab 35 et/ou DSN) sur des aspects innovants du travail collaboratif, afin de valoriser les savoir-faire des équipes. Il est possible de proposer un atelier sans être sponsor. Afin de réfléchir à l'organisation de cet atelier dans le cadre de cet évènement, le service conseil en innovation et organisation et plus particulièrement le Lab pourraient être sollicités.

La subvention de fonctionnement sera imputée sur l'imputation 65-0202-6574 - P635 - Exercice 2023.

Décide :

- d'attribuer une subvention de 2000 € à l'Association Agile Rennes dans le cadre du sponsoring "niveau Silver" détaillée dans l'annexe jointe ;
- d'approuver les termes de la convention à conclure entre le Département d'Ille-et-

Vilaine et l'Association Agile Rennes, relative à la 14^{ème} édition de l'Agile Tour Rennes 2023, telle que jointe en annexe ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 11 mai 2023

ID : CP20231250

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation